

LES GRANDS PRINCIPES DE L'INVENTAIRE

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

QUELLES SUITES DONNER À L'INVENTAIRE ?

L'inventaire des zones humides sur le bassin de la Sioule suit l'approche PEE (Potentielles, Effectives, Efficaces) :

Phase 1

- Les **zones humides potentielles** sont issues d'une analyse informatique de la topographie, de la végétation, de l'occupation des sols, de la géologie, du réseau hydrographique...

Phase 2

Expertise de terrain indispensable

- Les **zones humides effectives ou réelles** répondent à la définition de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques et satisfont aux critères d'hydromorphie des sols et/ou de présence d'une végétation hygrophile.

- Les **zones humides efficaces** assurent un rôle important vis-à-vis d'une fonction donnée.

La méthodologie développée par la CLE est fortement inspirée des arrêtés du 24 juin 2008 et du 1^{er} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

Elle se base sur la **végétation** et sur la **nature du sol**. Ainsi, si un terrain est recouvert à plus de 50% d'une flore caractéristique de milieux humides, c'est une zone humide. Si non, le sol est examiné via une tarière. S'il présente de la matière organique (tourbe : histosol), des traces de fer réduit (gris-bleu : réductisol) ou de fer oxydé (rouille : rédoxisol) à moins de 1,20 mètre de profondeur, le terrain est considéré comme humide.



La préservation des zones humides est d'intérêt général, chacun à son niveau peut donc apporter sa contribution :

- Les **collectivités** : protection via les documents d'urbanisme, acquisitions foncières amiables ou via le droit de préemption, incitation aux bonnes pratiques via l'exonération fiscale de la taxe foncière, ...
- L'**État** : consultation de l'inventaire lors de l'instruction des dossiers réglementaires
- Les **porteurs de projet** : l'inventaire constitue un outil d'alerte.

ATTENTION : il ne s'agit pas d'une délimitation au sens réglementaire. Les porteurs de projet n'échappent pas à une délimitation très précise des zones humides présentes ou impactées par leur projet.

CARTOGRAPHIE ET CARACTÉRISATION SIMPLIFIÉE DES ZONES HUMIDES RÉELLES

Option Réunion publique d'information

Composition d'un groupe de travail

1^{ère} réunion du groupe de travail : pré-cartographie des zones humides connues en s'appuyant sur des enveloppes de forte probabilité de présence définies par le SAGE

Terrain

2^{ème} réunion du groupe de travail : analyse du travail de terrain

Option Consultation du public

VALIDATION par le maître d'ouvrage

AVIS de la CLE

POURQUOI UN INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ?

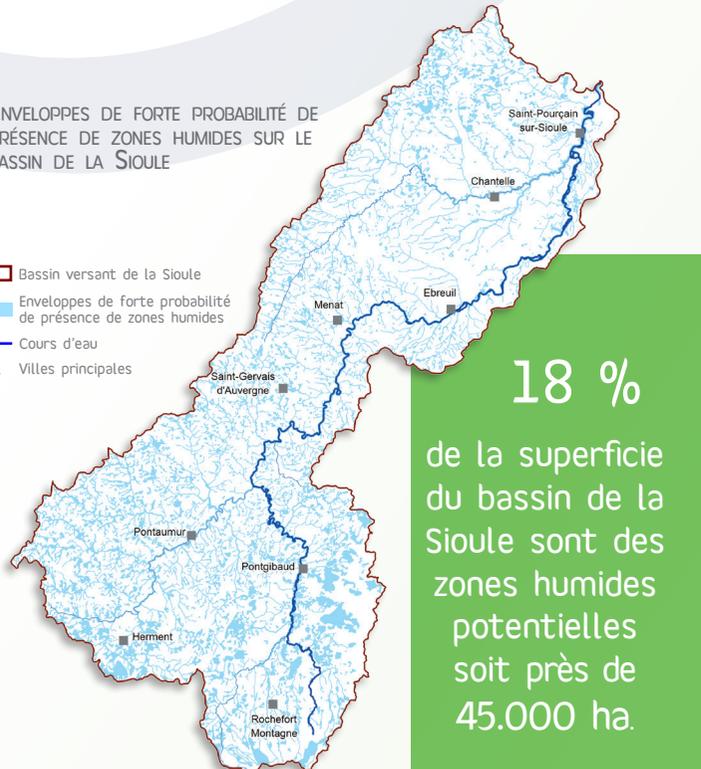
Face aux multiples intérêts des zones humides, l'enjeu aujourd'hui est de préserver et gérer celles qui sont encore intactes, de restaurer les fonctions de celles qui ont été altérées et de compenser celles qui ont été détruites.

Faut-il encore savoir où elles se situent et quelles sont leurs principales caractéristiques.

Afin de permettre une homogénéité des inventaires conduits sur le bassin de la Sioule, la CLE a défini une méthodologie commune qu'il convient d'appliquer.

ENVELOPPES DE FORTE PROBABILITÉ DE PRÉSENCE DE ZONES HUMIDES SUR LE BASSIN DE LA SIOULE

- Bassin versant de la Sioule
- Enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides
- Cours d'eau
- ! Villes principales



PAROLES D'ACTEURS



Dès les premières réunions autour des zones humides en 2013, la commune a toujours été réceptive d'autant plus que nous nous étions déjà lancés dans la révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU). Bien que notre territoire semble peu concerné par les zones humides, leur préservation nous apparaît d'intérêt général.

C'est donc naturellement que la commune s'est lancée dans la réalisation d'un inventaire de terrain en 2015, avec l'appui du SMAD des Combrailles. La participation des acteurs locaux sur le terrain, la concertation et la pédagogie ont été les maîtres mots. Si bien que la méfiance des débuts a progressivement laissé la place à un climat apaisé entre les élus, les agriculteurs, mais aussi la population.

Les 15,5 hectares de zones humides inventoriées vont pouvoir être protégés de l'urbanisation via un classement en zones naturelles et agricoles. Aujourd'hui, nous abordons la préservation des zones humides non pas comme une contrainte, mais comme un élément de notre territoire au sein duquel la nature fait notre force.

Jean-Pierre LANNAREIX,
Maire de Vitrac (63)

Vous souhaitez réaliser un inventaire SAGE compatible ?
Demandez à la CLE le cahier des charges type.

Pour connaître la méthodologie dans tous ses détails, consultez le guide sur www.sage-sioule.fr

Structure porteuse

ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
2, quai du Fort Alleaume • CS 55708 •
45057 - ORLÈANS CEDEX
www.eptb-loire.fr

Partenaires financiers

AUVERGNE - Rhône-Alpes
Allier le Département
PUY-DE-DÔME LE DÉPARTEMENT

www.sage-sioule.fr

Animatrice • Céline BOISSON • celine.boisson@eptb-loire.fr •
Annexe de la Mairie • Rue des fossés • 03450 EBREUIL • 04 70 90 78 30

SAGE Sioule

LES MODALITÉS D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES sur le bassin de la Sioule et ses affluents

Collection
Les éclairages
du SAGE

Rédaction : SAGE Sioule • Conception-Réalisation : Etablissement public Loire • Crédits photographiques : EP LOIRE • SMOCC • Crédits cartographiques : IGN, publication des zones humides • CLE • BD Carthage • Mars 2016